

Ministère  
de l'Enseignement  
Maternel et Primaire



Ministère  
de l'Enseignement  
Secondaire et de la  
Formation Technique et  
Professionnelle

MEMP

CIPCRE-Bénin

MESFTP

---

ATELIER NATIONAL DE REFLEXION SUR L'INITIATIVE :  
"PLAN D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE SCOLAIRE"  
(PAMES)

*(CNBU, Porto-Novo, le vendredi 10 octobre 2008)*



# RAPPORT GENERAL

Octobre 2008

**Le PAMES, une approche et un outil de gestion rationnelle et planifiée du domaine scolaire.**

# ACTES

DE L'ATELIER NATIONAL DE REFLEXION SUR L'INITIATIVE :

*“PLAN D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE SCOLAIRE”*

# (PAMES)

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>RESUME</b>	<b>4</b>
<b>RAPPORT NARRATIF</b>	<b>5</b>
1- CEREMONIE D'OUVERTURE	5
2- PRESENTATION DE DEUX CAS CONCRETS DE PAMES ELABORES	7
3- TRAVAUX EN GROUPES	8
4- TRAVAUX EN PLENIERE	10
5- CLÔTURE DES TRAVAUX	12
<b>ANNEXES</b>	<b>13</b>
A1. PROJET D'ARRETE INTERMINISTERIEL PORTANT INSTITUTIONNALISATION DU PAMES	14
A2. COMMUNICATION INAUGURALE SUR LE PAMES	16
A3. EXPOSE DE DEUX CAS CONCRETS DE PAMES	21
A4. RESULTATS DES TRAVAUX DES GROUPES	24
A5. ALLOCUTIONS	27
A6. LISTE DE PRESENCE	31

## LISTE DES ABREVIATIONS

Abréviations	Définitions (explications)
C/SIEM	Chef Service des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance
CA	Conseil d'Administration
CC	Conseil Consultatif
CCS	Chef de la Circonscription Scolaire
CEG	Collège d'Enseignement Général
CI	Conseil Intérieur
CIPCRE	Cercle International pour la Promotion de la CRÉATION
CIPCRE-SU	CIPCRE - Scolaire et Universitaire
CNBU	Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO
CRPMS	Contribution à la Réduction de la Pauvreté par le développement de compétences appropriées en Milieu Scolaire
CTJ	Conseiller Technique Juridique
DANIDA	Coopération Danoise
DDEMP	Direction Départementale de l'Enseignement Maternel et Primaire
EED	Service des Eglises Evangéliques en Allemagne pour le Développement
EPD	Education en matière d'Environnement et de Population pour le Développement humain durable
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MESFTP	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAMES	Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire
UCOME	Unité de Communication et des Études

## RESUME

Au Bénin, comme dans beaucoup d'autres pays, lorsque le domaine scolaire est identifié, son occupation ne se fait pas suivant une boussole préalablement convenue par tous les acteurs, mais plutôt au gré des circonstances. Une telle situation de navigation à vue génère des conséquences néfastes qui se traduisent par la mauvaise orientation de certaines infrastructures, le positionnement inadéquat des infrastructures, les unes par rapport aux autres et le gaspillage de ressources : on construit, on détruit et on reconstruit.

Pour essayer d'inverser la tendance, l'ONG CIPCRE-Bénin a conçu et expérimenté pendant plus de cinq ans une démarche de gestion planifiée des espaces scolaires : l'élaboration et la mise en œuvre de **Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire, PAMES**.

C'est pour approfondir cette expérience que s'est tenu, le vendredi 10 octobre 2008 à la CNBU à Porto-Novo, l'Atelier National de réflexion le "**Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire**" (PAMES).

Au terme des travaux de l'Atelier, la cinquantaine de participants comprenant (i) les cadres des ministères en charge des enseignements maternel, primaire et secondaire, de l'environnement, de l'habitat/urbanisme, et de la santé, (ii) des acteurs de l'école à la base et (iii) des partenaires techniques et financiers, ont abouti aux résultats ci-après :

- ♣ Il est urgent que la gestion improvisée du domaine scolaire cède place à une gestion planifiée ;
- ♣ Le Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire (PAMES) est un outil susceptible de faciliter une telle gestion planifiée ;
- ♣ Le PAMES est l'ensemble des documents (écrits et graphiques) élaborés en vue de la gestion écologique, rationnelle et planifiée à court, moyen et long termes, du domaine scolaire ;
- ♣ Le PAMES comprend (i) la liste des infrastructures ; (ii) la liste des éléments d'aménagement externe ; (iii) le positionnement des infrastructures et des éléments d'aménagement externe les uns par rapport aux autres et les éléments justificatifs ; (iv) les normes considérées pour chaque infrastructure et pour chaque élément d'aménagement externe ; (v) la grille de suivi de la mise en œuvre du Plan et (vi) la planification de la mise en œuvre du Plan ;
- ♣ La démarche méthodologique expérimentée est améliorée et validée ;
- ♣ Il est proposé aux deux ministères (MEMP et MESFTP) un projet de texte d'arrêté interministériel portant institutionnalisation du Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire (PAMES) dans les établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire ; le contenu de l'arrêté porte sur la définition du PAMES, son contenu, la composition du comité d'élaboration, le financement, l'instance d'approbation, les procédures d'actualisation, etc. ;
- ♣ Un Comité composé du MEMP, du MESFTP, du CIPCRE-Bénin, de DANIDA et de Plan-Bénin est chargé de suivre la mise en œuvre des résultats de l'atelier.



## RAPPORT NARRATIF

Le vendredi 10 octobre 2008, s'est tenu dans la salle de réunion de la Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO à Porto-Novo, l'atelier national de réflexion sur l'initiative "**Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire**" (**PAMES**).

Organisé conjointement par le Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP), le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) et l'ONG Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE-Bénin), l'Atelier a enregistré la participation effective de quarante six (46) personnes comprenant les cadres des 3 structures coorganisatrices, des représentants des directions centrales ou déconcentrées des ministères en charge de l'environnement, de l'habitat/urbanisme, et de la santé, les acteurs de l'école à la base et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'éducation au Bénin (Voir Liste de présence en Annexes).

Le déroulement de l'Atelier a été marqué par :

- ⇒ la cérémonie d'ouverture ;
- ⇒ La présentation des expériences d'élaboration de PAMES : étude de 2 cas ;
- ⇒ les travaux en ateliers suivis d'harmonisation en plénière ;
- ⇒ la clôture des travaux.

### **1- CEREMONIE D'OUVERTURE**

Quatre temps forts ont ponctué la cérémonie d'ouverture :

- ⇒ l'allocution du Directeur National du CIPCRE-Bénin ;
- ⇒ la prestation de la troupe théâtrale "*Les Cauris*" ;
- ⇒ la communication inaugurale sur le PAMES ;
- ⇒ le discours d'ouverture des travaux.

#### **1.1- Allocution du Directeur National du CIPCRE-Bénin**



Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Directeur National, (M. Elidja ZOSSOU) a, dans son allocution, présenté brièvement les interventions du CIPCRE-Bénin en milieu scolaire depuis plus d'une dizaine d'années avant de rappeler à l'auditoire la raison de la tenue de l'atelier sur l'initiative PAMES. Il a exprimé ses sincères remerciements aux deux Ministres, aux Directeurs de Cabinets ainsi que leurs cadres qui ont beaucoup œuvré pour la tenue de l'atelier, puis a émis le souhait de voir la collaboration se poursuivre afin que la gestion prospective de l'espace scolaire soit une réalité.

## 1.2- Prestation de la troupe théâtrale "Les Cauris"

La troupe théâtrale "Les Cauris" du Collège d'Enseignement Général de Djègan-Kpèvi à Porto-Novo, a présenté un sketch pour illustrer la pertinence et l'urgence d'élaborer le PAMES pour chaque établissement d'enseignement.

## 1.3- Communication inaugurale sur le PAMES

Afin de permettre aux participants de cerner les contours de l'initiative PAMES, une communication inaugurale a été présentée par M. Paulin DOSSOU, Coordonnateur de l'UCOME au CIPCRE-Bénin. Après avoir énoncé une définition de PAMES, le communicateur a, images à l'appui, mis en exergue la problématique du PAMES, le contenu du concept, les différentes étapes de son élaboration.

## 1.4- Discours d'ouverture des travaux

A la suite de cette communication, M. Moussibaou FASSASSI, Conseiller Technique Juridique, représentant Madame le Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire a procédé à l'ouverture officielle des travaux, ayant à ses côtés M. CHABI K. Yves, Directeur des Ressources Humaines représentant Madame le Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle.



Le Conseiller Technique Juridique a, dans son discours, relevé et déploré l'improvisation qui caractérise la gestion de l'espace dans les écoles et établissements scolaires, puis a reconnu la pertinence de l'initiative PAMES avant de préciser la substance des travaux qui attendent les participants, notamment l'amélioration du concept et de la méthodologie du PAMES et l'identification des mesures de son extension et son financement. Il a exhorté les participants à être concrets dans les suggestions qu'ils auront à adresser à chacun des deux départements ministériels dont la disponibilité est manifeste à œuvrer pour la formalisation de l'initiative PAMES dans les écoles et établissements scolaires du Bénin.

Avant le démarrage des travaux, il a été mis en place un présidium composé de :

- ⇒ Président : M. Moussibaou FASSASSI, Conseiller Technique Juridique du Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP)
- ⇒ 1<sup>er</sup> Rapporteur : M. Antoine TOKPO, Cadre à la Direction de la Programmation et de la Prospective au Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) ;
- ⇒ 2<sup>ème</sup> Rapporteur : M. Guénoukpa Chabi BARKA, Coordonnateur de l'Unité CIPCRE-Scolaire et Universitaire au CIPCRE-Bénin ;
- ⇒ Secrétaire : Mme Caroline GAUTHE PEDRO, Coordonnatrice du Projet CRPMS/EPD du MESFTP.

Ensuite, le Directeur National du CIPCRE-Bénin a rappelé les termes de référence de cet atelier afin de reprendre aux participants l'objectif qui est la formalisation de l'initiative "Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire" (PAMES) et les résultats attendus à la fin des travaux, à savoir :

- ⇒ l'harmonisation des points de vue autour de l'initiative PAMES ;
- ⇒ des propositions pertinentes d'amélioration de l'initiative PAMES sur le plan conceptuel et méthodologique ;
- ⇒ la conception et l'élaboration d'un mécanisme opérationnel en vue de l'extension et de la généralisation de l'initiative PAMES au Bénin ;
- ⇒ et la mise en place d'un mécanisme de suivi participatif des résultats de l'Atelier.

C'est au terme de ces préalables que les travaux proprement dits ont démarré par la présentation de deux cas concrets de PAMES élaborés.

## **2- PRESENTATION DE DEUX CAS CONCRETS DE PAMES ELABORES**

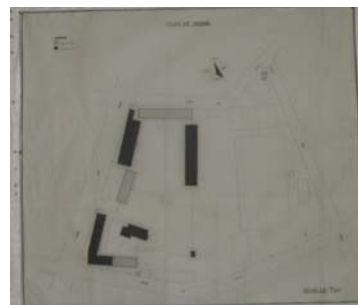
### **2.1- Expérience d'élaboration de PAMES : cas du CEG de Honvié**

Ce premier cas a été exposé par M. Mathieu TOBIAS, Directeur du Collège d'Enseignement Général de Honvié (Commune d'Adjarra). Il a retracé les différentes étapes ayant permis d'obtenir le document graphique et le document descriptif du PAMES de son collège élaboré cette année même et validé en juillet dernier. Il a surtout mis l'accent sur les difficultés rencontrées et qui sont surtout relatives à :



- ⇒ l'exiguïté du terrain (moins de 2ha) ;
- ⇒ la capacité du technicien chargé de la réalisation du projet de plan (document graphique) ;
- ⇒ l'exigence du travail itératif entre le comité et le technicien.

Il a, à la fin de sa communication, souligné l'intérêt de cet outil qui lui permet de gérer efficacement l'espace de l'établissement dont il a la charge, et de projeter aisément la construction des infrastructures et d'avoir à long terme un établissement viable.



## 2.2- Expérience d'élaboration de PAMES : cas du CEG de Sèmè-Podji

Le second cas a été exposé par l'actuel Directeur du CEG d'Adjarra, M. Alphonse HODEHOU (ancien Directeur du CEG de Sèmè-Podji dont il avait piloté l'élaboration du PAMES en 2005).



Deux points essentiels ont marqué son intervention à savoir :

- ⇒ la non maîtrise de l'espace de l'établissement qui l'a conduit à solliciter le CIPCRE-Bénin pour l'élaboration du PAMES ; ceci à la suite d'une journée de réflexion sur cet outil ;
- ⇒ les difficultés de mise en œuvre du plan, dues à une suppression des ressources financières issues des recettes sur la vente du sable marin qui permettait au Collège de construire les salles de classes.

Au cours des débats qui ont suivi les deux exposés, certaines préoccupations ont été émises par les participants. Ce sont entre autres,

- ⇒ la réalité sur la gestion improvisée de l'espace scolaire tant dans les écoles privées que publiques ;
- ⇒ le niveau d'implication des autorités administratives et hiérarchiques ;
- ⇒ les études topographiques préalables ;
- ⇒ la pérennité du plan d'aménagement de l'espace scolaire dans la succession à la tête des administrations scolaires ;
- ⇒ l'exiguïté des espaces scolaires et les contraintes de construction des salles de classe et autres infrastructures ;
- ⇒ la nécessité d'impliquer des ONG intervenant dans la construction des infrastructures scolaires
- ⇒ la nécessité ou non de mettre en place un comité au cas où il existe une structure au sein de l'établissement.

A ces préoccupations, les deux communicateurs ont apporté des réponses satisfaisantes avant que le Président du Présidium ne renvoie les participants aux travaux en groupes.

## 3- TRAVAUX EN GROUPES

Trois groupes ont réfléchi sur les points ci après :

- ⇒ le concept, contenu et démarche méthodologique d'élaboration du PAMES ;
- ⇒ les mesures à prendre pour l'institutionnalisation ;
- ⇒ le financement de l'élaboration des PAMES.

Les consignes pour chacun des 3 groupes se présentent comme l'indique le tableau ci-dessous :

N° Groupe	AXES	QUESTIONS D'ORIENTATION
1	<b>Concept, contenu et démarche méthodologique d'élaboration du PAMES</b>	<p><b>1.1- Concept :</b> Que pensez-vous de l'expression "Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire" PAMES pour désigner la préoccupation relative à une gestion planifiée et écologiquement rationnelle des cadres scolaires ? Faut-il dire "Plan d'Aménagement <u>de l'Espace Scolaire</u>" ou "Plan d'Aménagement <u>des Espaces Scolaires</u>" ?</p> <p>Avez-vous d'autres propositions ?</p> <p><b>1.2- Contenu et Démarche méthodologique :</b> Examinez et amendez : la définition du PAMES ; les éléments constitutifs ; les 7 étapes et leurs composantes</p> <p><b>1.3- Autres aspects : à l'initiative du Groupe</b></p>
2	<b>Mesures à prendre pour l'institutionnalisation</b>	<p><b>2.1- Mesures administratives :</b> a) Proposez et argumentez le type d'acte administratif qu'il convient aux autorités de prendre pour institutionnaliser le PAMES b) Amendez le contenu standard proposé (avant projet d'acte d'institutionnalisation).</p> <p><b>2.2- Mesures opérationnelles :</b> Proposer les mesures opérationnelles qui devraient être prises pour accompagner l'institutionnalisation du PAMES.</p> <p><b>2.3- Autres Mesures : à l'initiative du Groupe</b></p>
3	<b>Financement de l'élaboration des PAMES</b>	<p><b>3.1- Mécanismes de financement :</b> Quels mécanismes les ministères en charge de l'éducation pourraient-ils mettre en place pour assurer le financement de l'élaboration des PAMES ?</p> <p><b>3.2- Autres aspects : à l'initiative du Groupe</b></p>



#### 4- TRAVAUX EN PLENIERE

Les débats en plénière ont porté sur :

- ⇒ la composition du comité d'élaboration du PAMES ;
- ⇒ la présence permanente ou non du technicien au sein du comité ;
- ⇒ l'implication de certains ministères notamment celui des finances, de la santé et de l'environnement dans l'acte administratif ;
- ⇒ le choix entre l'appellation PAMES et PADES (Plan d'Aménagement Durable de l'Espace Scolaire).



A l'issue des débats, la plénière a retenu ce qui suit :

- ⇒ le technicien n'est pas tenu d'être présent de façon permanente dans le comité, il est toutefois sollicité en cas de besoin ;
- ⇒ l'implication des ministères ci-dessus cités est acquise, non en ce qui concerne l'acte administratif, mais au niveau opérationnel ;
- ⇒ l'appellation PAMES a été adoptée ;
- ⇒ la composition du comité est la suivante :

**a) Au niveau des écoles maternelles et primaires (15 membres) :**

le Directeur ;

Le Chef de la Circonscription Scolaire (CCS) ou son représentant

Deux représentants du corps enseignant ;

Deux représentants des parents d'élèves ;

Deux représentants des apprenants du Primaire ;

Une représentante des vendeuses ;

Deux représentants des ONG intervenant dans la localité ;

Deux représentants des élus locaux ;

Un agent d'hygiène ;

Le Chef Service des Infrastructures, de l'Equipement et de la Maintenance (C/SIEM-DDEMP) ou son représentant.

**b) Au niveau des établissements secondaires (17 membres) :**

Le Chef d'établissement ;

- Le Censeur ;
- Le Surveillant Général ;
- L'Intendant ou le Comptable gestionnaire ;
- Deux représentants du corps enseignant ;
- Deux représentants des parents d'élèves ;
- Deux représentants des apprenants ;
- Une représentante des vendeuses ;
- Deux représentants des ONG intervenant dans la localité ;
- Deux représentants des élus locaux ;
- Un agent d'hygiène ;
- Un technicien de la Direction des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance, ou du service départemental compétent (s'il y a lieu).

Par rapport à l'institutionnalisation du PAMES, les participants ont proposé la prise d'un arrêté interministériel pour accélérer et faciliter la mise en œuvre par les directions centrales concernées des ministères et les Directeurs des écoles. Ils ont suggéré à cet effet un projet de texte d'arrêté interministériel.

En ce qui concerne les mesures d'extension du PAMES, les participants ont estimé qu'elles sont déjà contenues dans le projet d'arrêté interministériel.

S'agissant du mécanisme de financement les participants ont proposé des sources de financement ainsi que des stratégies de mobilisation des ressources suivantes :

*Sources de financement :*

- ⇒ Acteurs gouvernementaux : il s'agit des deux ministères en charge des enseignements primaire et secondaire et qui pourraient permettre aux écoles d'avoir une ligne budgétaire pour faciliter la prise d'initiative des Directeurs d'écoles ;
- ⇒ Acteurs locaux : ce sont les communes, les associations de développement, les opérateurs économiques, la diaspora qui pourraient contribuer à l'élaboration du PAMES ;
- ⇒ les partenaires financiers internationaux et nationaux intervenant dans la construction des infrastructures scolaires peuvent être sollicités.

*Stratégies de mobilisation des ressources :*

- ⇒ tenir une table de ronde de tous les acteurs potentiels ;
- ⇒ lancer un appel à contribution ;
- ⇒ exploiter les relations personnelles.

Deux recommandations ont été faites par les groupes et adoptées par l'ensemble des participants respectivement à l'endroit de l'Ambassade de Danemark et des Ministères en charge de l'éducation :

- ⇒ Soumettre le rapport de l'atelier à l'Ambassade de Danemark, chef de file des Partenaires techniques et Financiers pour solliciter leur appui.
- ⇒ Inscrire le PAMES dans les actions prioritaires du MEMP et du MESFTP.

Un comité chargé du suivi des résultats a été mis en place et est composé des membres du comité d'organisation de l'atelier, de la DANIDA et du Plan Bénin.

## **5- CLOTURE DES TRAVAUX**

Les travaux ont été clôturés par un représentant du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle. M. Adolphe TOHOUNDJO, C/SEC-DIEM au MESFTP a exprimé sa satisfaction au regard des résultats obtenus et promis le soutien constant des deux ministères pour l'officialisation diligente du PAMES ainsi que sa réalisation matérielle dans les écoles et établissements secondaires.

### **Les Rapporteurs ;**

***Guénoukpa Chabi BARKA***

***Antoine TOKPO***



### **Le Président du Présidium ;**

***Moussibaou FASSASSI***

**ANNEXES**

A1. PROJET D'ARRETE INTERMINISTERIEL PORTANT INSTITUTIONNALISATION DU PAMES

A2. COMMUNICATION INAUGURALE SUR LE PAMES

A3. EXPOSE DE DEUX CAS CONCRETS DE PAMES

A4. RESULTATS DES TRAVAUX DES GROUPES

A5. ALLOCUTIONS

A6. LISTE DE PRESENCE

**ANNEXE A1. PROJET D'ARRETE INTERMINISTERIEL****ARRETE INTERMINISTERIEL**

ANNEE 2008 N° \_\_\_\_\_/MEMP/MESFTP/DC/.....

*PORTANT INSTITUTIONNALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
SCOLAIRE (PAMES) DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MATERNEL,  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE*

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE****ET****LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION  
TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE**

VISA (A pouvoir)

**ARRETENT**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué, dans les établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire, publics et privés, un Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire (PAMES).

**Article 2** : Le PAMES est l'ensemble des documents (écrits et graphiques) élaborés en vue de la gestion écologique, rationnelle et planifiée à court, moyen et long termes du domaine scolaire.

**Article 3** : Le PAMES comprend :

- ⇒ la liste des infrastructures ;
- ⇒ la liste des éléments d'aménagement externe ;
- ⇒ le positionnement des infrastructures et des éléments d'aménagement externe les uns par rapport aux autres et les éléments justificatifs ;
- ⇒ les normes considérées pour chaque infrastructure et pour chaque élément d'aménagement externe ;
- ⇒ la grille de suivi de la mise en œuvre du Plan ;
- ⇒ la planification de la mise en œuvre du Plan.

**Article 4** : Le PAMES est élaboré par un comité, sur l'initiative du Directeur de l'établissement.

**Article 5** : Le Comité d'élaboration du PAMES est composé comme suit :

**5.1- Au niveau des écoles maternelles et primaires (15 membres) :**

le Directeur ;

Le Chef de la Circonscription Scolaire (CCS) ou son représentant

Deux représentants du corps enseignant ;

Deux représentants des parents d'élèves ;

Deux représentants des apprenants du Primaire ;

Une représentante des vendeuses ;

Deux représentants des ONG intervenant dans la localité ;

Deux représentants des élus locaux ;

Un agent d'hygiène ;

Le Chef Service des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance (C/SIEM-DDEMP) ou son représentant.

**5.2- Au niveau des établissements secondaires (17 membres) :**

Le Chef d'établissement ;

Le Censeur ;

Le Surveillant Général ;

L'Intendant ou le Comptable gestionnaire ;

Deux représentants du corps enseignant ;

Deux représentants des parents d'élèves ;

Deux représentants des apprenants ;

Une représentante des vendeuses ;

Deux représentants des ONG intervenant dans la localité ;

Deux représentants des élus locaux ;

Un agent d'hygiène ;

Un technicien de la Direction des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance, ou du service départemental compétent (s'il y a lieu).

Ce comité peut faire appel à toutes compétences jugées utiles.

**Article 6 :** Les ressources nécessaires à l'élaboration du PAMES sont inscrites au budget de l'établissement et en tout apport des partenaires et de ceux soutenant la réalisation de l'activité.

**Article 7 :** Le PAMES peut faire l'objet d'une actualisation sur décision du Conseil d'Administration de l'établissement pour le secondaire et de l'Assemblée Générale pour la Maternelle et le Primaire.

**Article 8 :** Le PAMES, une fois adopté ou actualisé par les acteurs de l'établissement, doit faire l'objet d'approbation du Directeur Départemental en charge de l'enseignement concerné.

**Article 9 :** Le PAMES, après approbation du Directeur Départemental en charge de l'enseignement concerné, fait l'objet d'affichage dans le bureau du Directeur de l'établissement qui devra y faire figurer, par des coloriages, les réalisations déjà faites.

**Article 10 :** Pour un établissement nouvellement créé, il est fait obligation de mettre en place son PAMES avant la fin de la première année de son existence.

**Article 11 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Lieu et Date.....

Noms et signatures des deux Ministres

**AMPLIATIONS.....**

## ANNEXE A2. Communication inaugurale

### Thème : INITIATIVE P A M E S (Plan d'Aménagement de l'Espace

Scolaire) : concept, méthodologie, stratégies et finalité

#### **Introduction**

Le cadre de vie scolaire est un facteur fondamental dans tout système éducatif. La réussite d'une éducation globale en dépend aussi bien sur le plan pédagogique que sur celui des conditions de travail. Malheureusement, beaucoup d'établissements scolaires, cadres de formation de milliers de jeunes dans notre pays, connaissent de nombreux problèmes liés à la non prise en compte de ce facteur capital. Entre autres, il faut citer : la mauvaise exploitation / gestion de l'espace, la non aération des locaux souvent caractérisées par une ambiance bioclimatique chaude, l'insalubrité, la pollution atmosphérique et acoustique, l'inexistence d'un bon nombre d'infrastructures indispensables comme les latrines et les salles de classe conformes.

L'aménagement des espaces scolaires suivant des normes respectueuses des conditions environnementales propices à l'Homme, s'avère donc indispensable pour une meilleure réussite de l'éducation. Il s'agit là d'un défi que chaque responsable d'établissement scolaire est appelé à relever s'il veut former des citoyens à la fois intellectuellement, moralement et physiquement au point.

C'est donc conscient de cet enjeu important pour l'école béninoise, que le CIPCRE-Bénin partant de son expérience avec des établissements publics et privés a mis sur pied l'initiative.

#### **1- Définition**

Le PAMES est défini comme l'ensemble des documents (écrits et graphiques), élaborés en vue de la gestion écologique et rationnelle à court, moyen et à long terme du domaine scolaire. Son but est de promouvoir une gestion planifiée des cadres de vie scolaires.

#### **2- Problématique et justification**

Le cadre de vie scolaire est un facteur fondamental dans tout système éducatif. La réussite d'une éducation globale en dépend. Malheureusement, beaucoup d'établissements scolaires, cadres de formation de milliers de jeunes dans notre pays, connaissent de nombreux problèmes liés à la non prise en compte de ce facteur capital. Entre autres, il faut citer : la mauvaise exploitation / gestion de l'espace, la non aération des locaux souvent caractérisés par une ambiance bioclimatique chaude, l'insalubrité, la pollution atmosphérique et acoustique, l'inexistence d'un bon nombre d'infrastructures annexes indispensables comme les latrines et les salles de classe conformes.

L'aménagement des espaces scolaires suivant des normes respectueuses des conditions environnementales propices à l'Homme, s'avère donc indispensable pour une meilleure réussite de l'éducation. Il s'agit là d'un défi que chaque responsable d'établissement scolaire est appelé à relever s'il veut former des citoyens à la fois intellectuellement, moralement et physiquement au point.

### 3- Contenu

Les éléments constitutifs du PAMES sont :

- ⇒ la liste des infrastructures et celle des éléments d'aménagements externes ;
- ⇒ le positionnement des infrastructures les uns par rapport aux autres et les éléments justificatifs ;
- ⇒ les normes considérées pour chaque infrastructure ;
- ⇒ la grille de suivi du plan ;
- ⇒ la planification de la mise en œuvre ;
- ⇒ l'accord des parties prenantes pour la mise en œuvre du plan.

### 4- Méthodologie

La méthodologie d'élaboration du plan comporte en gros sept étapes présentées dans le tableau ci-après :

N°s	Etapas	Méthodologie / Observations
01	Prise d'initiative	- Engagement de l'Ecole / Etablissement ; - Contact d'une Structure d'accompagnement compétente.
02	Négociation de partenariat	- Sollicitation écrite de la Structure par le Directeur de l'Ecole / Etablissement
03	Programmation de l'initiative	Prise en compte du PAMES dans le planning annuel
04	Mobilisation de tous les acteurs et lancement de l'action	- Organisation par le Directeur d'une séance d'information impliquant tous les acteurs de l'Ecole/Etablissement ; - Mise sur pied du Comité PAMES.
05	Elaboration du projet de PAMES	- Présentation de l'état des lieux par le Directeur de l'école / le Chef d'Etablissement (Espace disponible, infrastructures existantes, problèmes actuels, acteurs intervenants dans la construction de l'établissement, etc.) ; - Inventaire des besoins en infrastructures de l'Ecole/Etablissement à partir d'une analyse prospective ; - Positionnement des infrastructures suivant les usages, les normes en vigueur et l'espace disponible ; - Commande de la maquette au technicien (crayonnage du projet) ; - Séances d'amendement de la maquette ; - Projection du plan par le technicien ; - Séances d'appréciation de la projection par le comité ; - Description de chaque infrastructure projetée - Prise en compte des amendements par le technicien.
06	Validation du PAMES	- Organisation atelier réunissant tous les acteurs de l'Ecole / Etablissement et des personnes ressources (Présentation et amendement des travaux du comité) ; - Prise en compte des amendements par le comité pour finaliser le document de PAMES ; - Finalisation du PAMES.
07	Vulgarisation du PAMES	- Transmission du document final à tous les acteurs concernés par la gestion du cadre scolaire ;

## 5- Pistes de financement et stratégies de mobilisation des fonds

### 5.1- Pistes de financement

#### Acteurs gouvernementaux

- Les autorités de l'éducation : Ministères (PIP) et Directions ;
  - \* Subventions de l'Etat aux écoles ;
  - \* Projets de construction des écoles du gouvernement.

#### **Acteurs locaux**

- Association des Parents d'Elèves ;
- Mairies et collectivités locales ;

Mouvements amicaux ;

Les associations de développement locales ;

Les personnes riches du milieu.

#### **Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

PTF internationaux : Ambassades, AFVP, USAID, Fonds Canadien au Développement, Fonds Danois, etc. ;

PTF nationaux : Institutions partenaires des établissements : ONG, Fondations, etc.

#### **5.2- Stratégies de mobilisation de fonds :**

Inviter tous les acteurs potentiels aux séances de validation et de vulgarisation du PAMES ;

Organiser des visites de présentation du plan par un comité ;

Elaborer un projet à soumettre au financement de chaque acteur selon le choix fait dans la planification du PAMES ;

Exploiter les relations personnelles (contact personnalisé) à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;

Suivre les projets soumis aux acteurs potentiels ;

Appel à contribution (fonds, matériels) par le Bureau APE pour le financement des projets retenus dans la planification ;

Saisir les opportunités de sollicitation pendant les campagnes électorales.

#### **6- Finalité du PAMES**

Le P A M E S permet d'éviter l'improvisation dans l'aménagement de l'espace scolaire et le gaspillage des ressources ;

Le P A M E S facilite la mobilisation des ressources ;

Le P A M E S permet aux écoles de disposer d'un cadre de vie scolaire bien aménagé et

donc d'un facteur fondamental d'éducation et d'un support pédagogique efficace.

### **Conclusion**

Le PAMES est un outil de base pour une gestion efficace et rationnelle de l'espace scolaire. Il est destiné à orienter toute intervention dans cet espace. Il doit donc prendre en compte les normes officielles en matière d'infrastructures scolaires tout en tenant compte des caractéristiques naturelles et sociales du site d'implantation.

Le défi à relever en matière de PAMES est encore grand et il ne peut y avoir succès que si tous les acteurs se mettent réellement ensemble. Et c'est le but de notre démarche.

### **A3. Exposé de deux (2) expériences de PAMES**

#### **A3.1- Expériences d'élaboration de PAMES : "cas du CEG Honvié"**

##### **Introduction**

Mon rêve en tant que Directeur du CEG est de disposer d'un cadre de vie scolaire viable et vivable à partir des infrastructures et de l'aménagement de l'espace. Ayant perçu l'enjeu que constitue la gestion planifiée de l'espace scolaire, je me suis résolument engagé pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'espace restreint dont dispose le collège et qui est de 1ha82a03ca.

L'ONG CIPCRE-Bénin s'est engagée à nos côtés pour nous appuyer techniquement et financièrement pour la réalisation de ce rêve qui est aujourd'hui réalité. En effet, c'est depuis le 4 juillet 2007 que le Comité PAMES mis en place par moi-même, a tenu sa 1<sup>ère</sup> séance de travail sur le plan crayonné.

Le plan que j'aurai l'honneur de vous présenter, toute à l'heure, a été obtenu au terme de la série de stratégies opérationnelles mises en place par le CIPCRE-Bénin à cet effet.

##### **Déroulement**

Le CEG Honvié est situé dans l'Arrondissement de Honvié et plus précisément dans le quartier Kpadovié. Pour l'élaboration de son PAMES, il a suivi une démarche méthodologique organisée essentiellement en sept (07) étapes :

La prise d'initiative par le Directeur du CEG à travers une sollicitation écrite adressée au CIPCRE-Bénin qui a donnée une réponse favorable ;

La mobilisation des acteurs du Collège à travers l'implication de tous les organes de gestion de l'établissement : (Conseil Consultatif (CC), Conseil Intérieur (CI) et Conseil d'Administration (CA).

La mise en place du Comité PAMES

L'organisation des séances d'amendement du projet de plan avec l'appui du CIPCRE-Bénin.

L'implication de deux (02) personnes ressources à des séances spécifiques d'amendement du plan. Ces personnes ressources, l'une de l'Enseignement Secondaire et l'autre du Supérieur, ont été sollicitées par le CIPCRE-Bénin pour le compte du Collège.

La validation du plan que j'aurai l'honneur de vous présenter tout à l'heure.

La dernière étape, qui ne fait pas partie intégrante de l'élaboration est la vulgarisation du PAMES. cette étape vise fondamentalement la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PAMES.

##### **Présentation du plan et du document descriptif des infrastructures**

Présentation du plan affiché au mur.

Contenu du document descriptif

Le document descriptif informe sur l'usage, le positionnement et les éléments justificatifs de chacune des infrastructures.

### Coût et financement

Le financement des travaux a été assuré par le CEG Honvié, la Mairie d'Adjarra et le CIPCRE-Bénin.

Le budget initial était de quatre cent mille (400 000) francs. A la fin des travaux, le coût réel avoisine **six cent mille (600 000) francs CFA**, en raison de la reprise des travaux par le technicien.

### Difficultés rencontrées

La difficulté majeure a été surtout d'ordre technique. En effet, il a été identifié et contacté un technicien de "*Plan et Dessin Bâtiment*", qui après les premières séances d'amendement de l'avant-projet du plan, a démissionné pour des raisons assimilables à une insuffisance professionnelle. Ainsi, le comité a dû recourir aux services d'un technicien de Génie Civil qui a finalement livré le plan après l'avoir repris plus de deux fois, pour des erreurs techniques constatées par le comité.

Tout ceci a eu forcément une répercussion sur le budget de l'élaboration du PAMES.

Le travail itératif que revêt l'élaboration du PAMES n'a été aisément accepté par le technicien.

L'exiguïté de l'espace a constitué une contrainte majeure à la prévision et au positionnement de certaines infrastructures (difficile insertion d'une infirmerie, non positionnement d'une bibliothèque dans le plan, etc.).

### **A3.2- Intervention sur la base des expériences vécues à Sèmè-Podji**

(Par le Directeur du CEG d'Adjarra *en tant que Directeur et à Honvié en tant que personne ressource*)

#### ***Appréciation de l'outil PAMES :***

Un outil de gestion efficace des écoles et établissements scolaires (voir interview dans "*Notre Environnement*") qu'ils soient anciens ou nouvelles créations.

Observations (ce à quoi il faut faire attention dans l'élaboration du PAMES):

#### **Rôle du Directeur :**

Disponibilité du Directeur pour son implication personnelle

Vision pour son établissement en terme d'infrastructures, de cadre de travail, d'effectifs,

Existence du levé topographique pour mieux connaître les limites et s'assurer de la sécurité du site.

Sollicitation des services d'un technicien avéré pour bien réaliser les projections de plan afin d'éviter de nombreuses séances d'amendements

S'assurer des ressources financières

Faire attention aux aspects écologiques

qualité des membres du comité pour la qualité des amendements

**3) Intérêts et nécessité d'un tel outil :**

Le PAMES a permis de procéder à une sécurisation

**4) Difficultés majeures:**

- ⇒ l'obtention du levé topographique et des documents juridiques a été un parcours du combattant ; cela a duré un an
- ⇒ l'absence de ressources financières pour exécuter le plan de mise en œuvre.

## Annexe 4 : Résultats des travaux de groupe

### Groupe N°1

**Président** : ABIOSSE Osséni

**Rapporteur** : VODOUNNOU Solange

**Membres** : Liste des membres du groupe : non disponible

Le groupe a réfléchi sur le concept, contenu et démarche méthodologique d'élaboration du PAMES

PAMES est bon mais il faut l'améliorer.

Il est mieux de parler de Plan d'Aménagement de l'espace scolaire et non *des espaces scolaires* car: chaque espace à son plan et le singulier équivaut au nom générique.

Propositions : PAMES (Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire)

ou "PADES" (Plan d'Aménagement Durable de l'Espace Scolaire).

### 1.2- Définition proposée

**Le PAMES est l'ensemble des documents (écrits et graphiques) élaborés en vue de la gestion écologique, rationnelle et planifié à court, moyen et long terme du domaine scolaire.**

- Les éléments constitutifs :

- \* Liste des infrastructures.
- \* Liste des éléments d'aménagement externe.
- \* Le positionnement des infrastructures et des éléments d'aménagement externe les uns par rapport aux autres et les éléments justificatifs.
- \* Les normes considérées pour chaque infrastructure et élément d'aménagement externe.
- \* La grille de suivi de la mise en œuvre du plan.
- \* La planification de la mise en œuvre du plan.
- \* L'accord des parties prenantes pour la mise en œuvre du plan.

## 4- Méthodologie

- Création d'une 4<sup>ème</sup> colonne comportant la structure responsable

N°	Etape	Méthodologie/Observation	Structure Responsa-
01		Sans changement	Direction
02		Sans changement	Direction
03		Sans changement	Direction
04		Sans changement	Direction
05	Elaboration du projet de PAMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans changement</li> <li>- Inventaire des besoins en infrastructure et des éléments d'aménagement externes de l'école/établissement à partir d'une analyse prospective.</li> <li>- Sans changement</li> <li>- Commande du plan de masse et/ou de la maquette au technicien (crayonnage du projet).</li> </ul>	Direction

### **Groupe n° 2**

**Président : SOSSA Boniface**

**Rapporteur : ZANKLAN Ephrem**

**Liste des membres du groupe 2 : non disponible**

Le groupe a réfléchi sur les mesures à prendre pour l'institutionnalisation du PAMES.

Le groupe a proposé la prise d'un arrêté interministériel dont le projet est ci-dessous libellé.

S'agissant des mesures d'extension, le groupe a estimé que celles-ci sont contenues dans l'arrêté. Voir annexe A1.

### **Groupe 3**

Président : Alima BOUKARY MARCOS

Rapporteur - Secrétaire : DEDJINOY Y. Paul

Membres : 1- HONGA G. Michel

- 2- BADA S. Edwige
- 3- VIGNON Hubert
- 4- AGOSSOU Bonaventure
- 5- DOSSOU Charles Dorotheé
- 6- HEMANKPAN Dieudonné
- 7- AISSOUN Claude A.

Le groupe a réfléchi sur le financement de l'élaboration des PAMES

### **Proposition du groupe**

- Amélioration des indications du document de base : pages 5 et 6.
- Sources de financement et stratégies de mobilisation des fonds :

- \* Source de financement

- Acteurs gouvernementaux – Ministères – prévoir une ligne budgétaire.

- Acteurs locaux :

- Ligne budgétaire a/s de l'établissement.

- Association de développement.

- Commune et collectivités locales.

- Opérateurs économiques.

- Diaspora

- PTF internationaux et nationaux.

- \* Stratégies :

- Réaliser le PAMES en 1 an.

- Table ronde de tous les acteurs potentiels.

- Appel à contribution.

- Exploiter les relations personnelles.

### **Recommandation**

Soumettre le rapport de l'atelier à l'Ambassade de Danemark, Chef de file des PTF pour solliciter son appui.

### **Annexe A5 : Allocutions**

### **A5.1– Allocution du Directeur National du CIPCRE-Bénin (à l'ouverture)**

Monsieur le Conseiller Technique Juridique, représentant Madame la Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire ;

Monsieur le Directeur Directeur des Ressources Humaines, représentant Madame la Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ;

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs centraux et déconcentrés des ministères ici présents ;

Monsieur le Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;

Messieurs les Maires des Communes partenaires du CIPCRE-Bénin ;

Mesdames et Messieurs les Responsables d'organismes nationaux et internationaux intervenant en milieu scolaire au Bénin ;

Messieurs les Présidents des organisations faïtières des Associations des Parents d'Elèves ;

Mesdames et Messieurs les participants ;

Chers invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais au nom de tous les acteurs du CIPCRE-Bénin vous adresser mes chaleureuses et respectueuses salutations et ma profonde gratitude pour avoir accepté d'honorer de votre présence remarquable l'ouverture et/ou le déroulement de l'Atelier National de réflexion sur l'initiative **"Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire" (PAMES)**.

Depuis sa création en mai 1993, le CIPCRE-Bénin, en tant qu'ONG d'écologie et de développement durable en quête d'une société plus juste, équitable, humaine, saine et verte, travaille avec le monde paysan, les artisans recycleurs des déchets métalliques et plastiques, les communautés de foi, les Communes (pour la promotion de la gouvernance environnementale locale) et les acteurs de notre système éducatif à travers le département CIPCRE scolaire et universitaire, CIPCRE-SU.

Les actions menées portent sur :

La constitution des clubs environnementaux dans les établissements (clubs appelés Cellules CIPCRE-SU) ;

L'animation des cellules et des écoles en matière de protection de l'environnement ;

La formation des enseignants et Formation des élèves ;

Des voyages d'étude sur l'environnement ;

La conception et l'édition de documents et supports pédagogiques en Education Relative à l'Environnement (ERE) ;

Des appuis aux activités et manifestations à caractère environnemental (assainissement, reboisement, théâtre, journées écologiques et / ou officielles, etc.).

Mesdames, Messieurs, chères participantes et chers participants, s'il est vrai que ces actions ont permis de constater quelques améliorations au plan pratique, il n'en demeure

pas moins vrai que des problèmes de gestion de l'espace subsistent et persistent ; ce qui hypothèque l'amélioration durable des conditions de vie des usagers de nos écoles et établissements scolaires.

Le temps nous manquerait pour évoquer le gaspillage des ressources qu'engendre l'improvisation : on met en place une infrastructure et quelque temps après, on se rend compte que ce n'est ni ce qu'il fallait, ni là où il fallait, ni comme il fallait. Et alors, on est obligé de refaire, ou de faire ailleurs ; et le cercle infernal s'installe : construire, détruire et reconstruire ; faire, défaire et refaire. Cette situation qui ne profite à personne mérite d'être corrigée.

C'est pourquoi le CIPCRE-Bénin a lancé une approche de gestion planifiée et concertée de l'espace, approche dénommée : **Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire**, en abrégé **PAMES**. Cette approche vise à permettre à chaque école, à chaque collège ou lycée, là où cela est encore possible, de disposer de son plan directeur élaboré par tous et respecté par tous, une boussole qui indique comment l'espace doit être progressivement occupé. Depuis l'an 2003, le CIPCRE-Bénin et ses partenaires du secteur de l'éducation ont expérimenté dans 5 établissements, le concept, la démarche, l'élaboration et la mise en œuvre de Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire (PAMES).

Maintenant, le souhait est que l'initiative PAMES devienne une initiative publique, partagée par tous les acteurs aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux.

Pour y parvenir, nous avons évidemment saisi les départements ministériels en charge des enseignements maternel, primaire et secondaire pour qu'ils apprécient, améliorent et institutionnalisent cette nouvelle manière de gérer nos espaces scolaires. Et c'est l'objet des présentes assises.

C'est le lieu d'exprimer toute ma gratitude à Mesdames les deux Ministres pour la sollicitude particulière avec laquelle elles ont instruit leurs cabinets respectifs à traiter le dossier PAMES.

C'est également le lieu de dire merci aux deux Directeurs de Cabinets d'une part pour nous avoir donné l'occasion de présenter l'initiative PAMES aux Directeurs centraux et aux cadres de chacun des 2 ministères et d'autre part pour avoir facilité la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la tenue du présent Atelier.

Merci aux membres de l'équipe ad hoc composée des cadres des 2 ministères et du CIPCRE-Bénin, équipe qui a préparé les documents de travail du présent Atelier pour nous permettre de faire l'essentiel dans un temps raisonnable.

Je voudrais souhaiter que la même sollicitude, le même engagement et le même dévouement nous soient accordés pendant et après cet atelier en vue de l'avènement d'une gestion prospective des milieux qui abritent nos lieux de savoir, de savoir être et de savoir faire.

Je ne saurais terminer sans implorer l'indulgence des uns et des autres pour les éventuelles insuffisances ou imperfections ou ignorances qui auraient été constatées dans les contacts que nous avons eus avec vous à divers niveaux ou qui le seraient au cours de cet atelier. Veuillez nous aider à faire mieux.

Je vous remercie

## **A5.2– Discours d’ouverture**

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, représentant Madame la Ministre de l’Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Cabinets, les Directrices et Directeurs centraux et déconcentrés des Ministères ici présents ;

Monsieur le Directeur National du CIPCRE-Bénin ;

Monsieur le Président de l’Association Nationale des Communes du Bénin ;

Messieurs les Présidents des organisations faïtières des Associations des Parents d’Elèves ;

Mesdames et Messieurs les participants au présent atelier ;

Chers invités ;

Au nom de ma Collègue ici présente (*ou représentée par son.....*) et en mon nom personnel, je voudrais vous adresser mes sincères salutations et vous remercier de votre présence effective en ces lieux, en réponse à nos invitations.

Après le mot de bienvenue du Directeur National du CIPCRE-Bénin et après la communication introductive qui vient de nous être présentée, vous convenez avec moi que nos deux départements ministériels n’avaient et n’ont aucune raison à ne pas approuver l’initiative dénommée "**PLAN D’AMENAGEMENT DE L’ESPACE SCOLAIRE**" (**PAMES**).

C’est vrai que les différentes réformes de notre système éducatif ont toujours visé à la fois le "soft" et le "hard". Mais c’est aussi vrai que le "hard" est rarement abordé dans une vision globale de tout l’espace scolaire et de façon prévisionnelle.

S’il est évident que des normes existent, par endroits, pour les différentes infrastructures qui doivent être érigées dans les écoles, il reste que la construction des salles de classe, laboratoires, bibliothèques, latrines, etc. ne se fait pas sur la base d’un plan d’occupation de l’espace dont dispose préalablement chaque école ou établissement scolaire ; mais aussi, aucune projection réelle n’est faite dans le futur par les responsables par rapport aux besoins en infrastructures.

En effet, il est aisé pour tout observateur attentif des espaces scolaires de notre pays de constater :

la gestion opportuniste et donc peu prospective des espaces scolaires ;

la mauvaise orientation de certaines infrastructures souvent caractérisée par une ambiance bioclimatique chaude ;

le positionnement inadéquat des infrastructures, les unes par rapport aux autres ;

l’inexistence ou l’insuffisance d’un bon nombre d’infrastructures pourtant indispensables comme les toilettes, les jardins, les espaces verts, etc.

l'inaccessibilité ou parfois l'inexistence de normes officielles pour certaines infrastructures ;

etc.

La situation de navigation à vue génère des conséquences néfastes sur tous les plans : physique, sanitaire, financier, pédagogique, et j'en passe.

Il va sans dire, Mesdames et Messieurs, que le système de gestion des espaces scolaires est empreint d'improvisation et pose de ce fait de graves problèmes d'aménagement.

Ainsi, et vous conviendrez avec moi, l'aménagement des espaces scolaires suivant des normes respectueuses des conditions environnementales, s'avère-t-il indispensable pour offrir aux apprenants, aux enseignants et à d'autres usagers de l'école un cadre adéquat de travail et de vie.

C'est donc à juste titre que nos deux Ministères ont trouvé pertinente l'initiative de l'ONG CIPCRE-Bénin, initiative qui consiste à accompagner les responsables de chaque école ou établissement à se doter d'un plan d'occupation et d'aménagement de leurs espaces scolaires respectifs conformément à la vision de Son Excellence le Dr. Boni YAYI, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, qui accorde une priorité majeure à l'éducation, base de l'émergence de notre chère patrie, le Bénin.

Mais nous ne saurions approuver une initiative sans la soumettre à la critique constructive des différents acteurs.

Aussi, Mesdames et Messieurs les participants, vous revient-il, au cours de vos travaux :

1°) d'améliorer l'initiative "**Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire**" (**PAMES**) tant sur le plan conceptuel que sur le plan méthodologique ;

2°) d'identifier les mesures et procédures d'extension et de généralisation du PAMES dans notre pays.

Mesdames et Messieurs les participants, au regard de la pertinence de cette initiative et de ce que le cadre scolaire est le lieu où les élèves et les enseignants passent le plus clair de leur temps au cours de l'année scolaire, je voudrais vous exhorter à être concrets dans les suggestions que vous aurez à adresser à chacun de nos deux départements ministériels.

Dores et déjà, je voudrais vous rassurer de notre disponibilité à œuvrer pour la formalisation de cette initiative dans les écoles et établissements scolaires.

Enfin, je me dois ici de remercier les acteurs de l'ONG CIPCRE-Bénin qui s'investissent depuis plus d'une dizaine d'années dans le domaine de l'éducation environnementale en milieu scolaire, permettant ainsi aux apprenants et aux enseignants de compléter leurs connaissances sur les défis environnementaux de notre pays et du monde.

Mesdames et Messieurs les participants, en vous souhaitant un bon moment d'échanges, je déclare ouvert l'Atelier National de réflexion sur le Plan d'Aménagement de l'Espace Scolaire (PAMES).

Je vous remercie;

## ANNEXE 5 :

LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER NATIONAL SUR LE PLAN  
D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE SCOLAIRE (PAMES)

N°	Nom et Prénoms	Titre/ Statuts	Contact	Emargement
01	ADENIYI Ignanda	C/ OPE / MEMP - OIP	20 24 66 32 97 27 05 35	
2	FALY Pascal	DPS / MEMP	97685095	
3	IROKO Idohou Firmin	C/SPS - MEMP/OP	97688963 95505827	
4	ABILOSSE Ouséni	SOM / OPP / MESFTP	21336312 90095275	
5	DOSSOU Paulin	CIPCRE B.	90048412 20 24 72 49	
6	BOUKARY MARCEL Alimo	Conseiller Technique et Administratif du Comité Supérieur des Enseignants	21305941 90923953	
7	AKOWANOU Eulge	Prof. CEG Malandrou	97 25 15 30	
8	HONGA G. Michel	Prof. CEG Malandrou	97581970	
9	TOKPO Antoine	CSE / OPP / MESFTP	90924171	
10	FASSABI Noumibrou	CTJ / MEMP	90941728	
11	GAUTHÉ PEDRO CAROLINE	C / Projet CRPHS / EPD	97871262	
12	BARKA C. Guénoukpa	CIUALD CIPCRE	90048413	
13	SOUDE Linné Jozuw	Coord. Ad. / UPRED CIPCRE	90669647 95401608 97116226	

LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER NATIONAL SUR LE PLAN  
D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE SCOLAIRE (PAMES)

N°	Nom et Prénoms	Titre/ Statuts	Contact	Emargement
01	HOUDENOU Yves	ENC PHOD	9789 6081 90 026141	
02	OZENI Raimi Maurice	D/EGN O/P	97228219 20 214642	
03	TCHIBOZOH-C. François	E/Sup. UAC	97482032 20222672	
04	AGBESON Bonaventure	AM. CIPCRE-B	90011330	
05	HEMANKPAN Dieudonné	Assistant SG/MEMP	97640471	
06	DOSSOU Charles	AM. CIPCRE-B	97084945	
07	B. ZATO Jean	Agent CIPCRE/ajr	97127845	
08	TELLA Etienne Bodourin	D/CEG VAKON	97483140	
09	TOBIAS Mathieu M	D/CEG HONVIE	9788263 20984280	
10	VODOUNNOU Solange	Représentante de la direction 501 Ouakinda	90086582	
11	KPABONOU H. Gabriel	DHAB	97588799	
12	HOUSINOU Aubin	Proviseur Lycée Behanzin	20224010 20223016	
13	DOSSOU Sylvie	C/SGA CIPCRE-Bén	97896080	
14	GUIDI SAY Edmée	C/TEFES c/B	97574300	
15	KINSOU TOTIN Odette	Animatrice	90-045242	

N°	Nom et Prénoms	Titre/ Statuts	Contact	Emargement
	VIGNON Hubert	CEG SEMO-P. Directeur	97 69 06 79	
	DEJINOU Y. Paul.	Edt-CT/CIP CRE-SU	97473799	
	AKOGBETO-Kp. Henri	Presb-AVI CIPRE-B.	97002825 90037110	
	GAGBEGNON Gabriel	Chargé de Commun- ication de l'A-M CIPRE	97773090	
	TAKPA G. Noël/ Boniface	Représentant MEP/MEMP	90984514	
	AISSOUN Claude A	CISEG/DIEM MEMP	actante @ yefinf 90901058	
	OKE Adékpedji	Directeur CEG Tchouach	97472489 95577560	
	HOSEHOU M. Alphonse	Directeur Adyana	97473205 90023639	
	JOHNSON Jocelyne	membre B/AM CIPCRE	97684822 90098880	
X	ZANKLAN Ephrem	IGM/MEMP	97473929	
	GOUKPAMI Valérie	Secrétaire des CT Cabinet/MEMP	97 87 25 08	
	VIGNIAVODE Edouard	Cabinet/MEMP	97 87 18 14	
	AYIDJI DANFESAN Klémence	Secrétaire CIPRE	95252214	
	MONNOU Hermann	Animateur CIPRE-B	97683826	
	CHABI K. Yves	DRH/MESFTP	97558223	
X	BELLO M. Mondamiron	CAB/MEMP	97690721	
	ANOUANSE Prudent	CRD/MEMP	95150352	
	HOUDAYI Pascaline	CAB/MEMP	97 21 95 92	



*ENGAGEONS-NOUS POUR UNE GESTION ECOLOGIQUE,  
RATIONNELLE ET PLANIFIEE, A COURT, MOYEN ET  
LONG TERMES DU DOMAINE SCOLAIRE ...*



*...A TRAVERS LE PAMES*

## MEMP

01 BP 10 Porto-Novo  
Tél. (+229) 20 21 52 22  
Fax. (+229) 20 21 52 27  
Site web: [www.gouv.bj](http://www.gouv.bj)

## CIPCRE-Bénin

01 BP 287 Porto-Novo  
Tél. (+229) 20 24 72 49  
Fax. (+229) 20 24 80 50  
E-mail: [cipcre.benin@cipcre.org](mailto:cipcre.benin@cipcre.org)  
Site web: [www.cipcre.org/cipcrebenin](http://www.cipcre.org/cipcrebenin)

## MESFTP

BP 250 Cotonou  
Tél. (+229) 21 32 38 30  
Fax. (+229) 21 32 40 47  
E-mail: [sd1.mesftp@yahoo.fr](mailto:sd1.mesftp@yahoo.fr)  
Site web: [www.gouv.bj](http://www.gouv.bj)